

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 JUIN 2018

POINT N° 5.7. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2018 / 39

**Objet : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (06)
Convention cadre et opérationnelle
AVENANT n°6**

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2016-1386 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2015-43 et n°2017-54 du Conseil d'Administration des 20 juillet 2015 et 30 novembre 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2016-2020,

Vu la délibération n°2016-43 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2015-31 du Conseil d'Administration du 15 juin 2015 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu la convention cadre et opérationnelle approuvée par délibération n°2006/29 du Conseil d'Administration du 22 juin 2006,

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération n°2007/24 du Conseil d'Administration du 9 juillet 2007,

Vu l'avenant n°2 approuvé par délibération n°2010/40 du Conseil d'Administration du 21 décembre 2010,

Vu l'avenant n°3 approuvé par délibération n°2011/49 du Conseil d'Administration du 6 octobre 2011,

Vu l'avenant n°4 approuvé par délibération n°2012/63 du Conseil d'Administration du 6 décembre 2012,

Vu l'avenant n°5 approuvé par délibération n°2015/42 du Conseil d'Administration du 15 juin 2015,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition du Président**

Approuve l'avenant n° 6 à la convention cadre et opérationnelle annexé aux présentes.

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à signer ledit avenant,

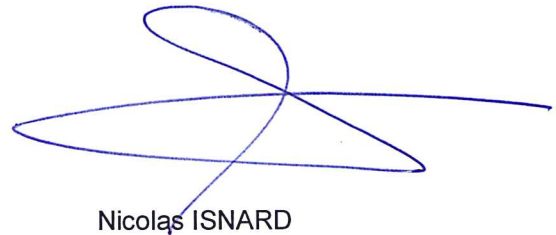
Autorise, à ramener l'engagement financier à 8 000 000 (HUIT MILLIONS) euros hors taxes contre l'engagement financier initial à 20 000 000 (VINGT MILLIONS) euros hors taxes prévu dans la convention initiale,

La Directrice Générale
de l'EPF PACA



Claude BERTOLINO

Le Président
du Conseil d'Administration



Nicolas ISNARD

Le Préfet de Région

02 JUIL. 2018

Pour le préfet,
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Thierry QUEFFELEC